



Résiliation cours à distance

Par **Brigitte Nocandy**, le **15/05/2019** à **16:36**

Bonjour, j'ai inscrit ma fille au cours de l'école de Minerve en avril 2018 par portable sachant qu'elle ne travaille, aucun contrat n'a été signé avec eux et après quelque jours elle a reçu qu'un livre et un cahier. Je faisais des virement de compte à compte le 05 de chaque mois sachant que mon compte ne fonctionne pas convenablement. entre temps comme j'avais déposé un dossier de surendettement, j'ai reçu une réponse en disant que mon dossier est recevable, j'ai donc décidé d'arrêter le paiement de ces cours étant dans l'impossibilité de continuer à payer car le paiement de ces cours ne faisaient pas parties de mon plan de surendettement et que ma fille n'a aucune entrée d'argent, qu'elle est au chômage pour continuer le paiement.rnDepuis elle a eu Mme GHULAM du service de recouvrement à Montrouge de l'EM et maintenant Mme ROMEO de la SORREC qui lui envoi un courrier de mise en demeure de payer 1160 euros avec à l'appui l'Art R124-4. J'aimerais savoir ce qu'elle doit leur répondre svp tout en sachant aujourd'hui qu'ils la harcèlent comme elle est majeur et que le dossier est à son nom.rnJe vous remercie de votre aide